

I have the honour to confirm that the proposals outlined above are acceptable to the Union Government, and that Mr. MacDermot's Note and this reply thereto shall be regarded as constituting an Agreement between our two Governments.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

D. D. Forsyth,
SECRETARY FOR EXTERNAL AFFAIRS

The Acting High Commissioner for Canada,
Cape Town.

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que le Gouvernement de l'Union a adressée au Gouvernement du Canada le 20 août 1954. J'ai reçu vos instructions de vous adresser à ce sujet au Gouvernement de l'Union. Le Gouvernement de l'Union a accepté la suspension temporaire de l'Union et le Canada de la marge de préférence sur la laine garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada le 20 août 1954. J'ai reçu vos instructions de vous adresser à ce sujet au Gouvernement de l'Union. Le Gouvernement de l'Union a accepté la suspension temporaire de l'Union et le Canada de la marge de préférence sur la laine garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada le 20 août 1954. J'ai reçu vos instructions de vous adresser à ce sujet au Gouvernement de l'Union. Le Gouvernement de l'Union a accepté la suspension temporaire de l'Union et le Canada de la marge de préférence sur la laine garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada le 20 août 1954.

Très respectueusement,

Monsieur le Ministre,

L. W. Your obedient servant.

Le Haut-Commissaire du Canada

T. W. J. MACDERMOT

Monsieur le Secrétaire aux Affaires extérieures
Bâtiment de l'Union
Pretoria

The Secretary for External Affairs
High Commissioner for Canada

Le Secrétaire aux Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine au
Sud-Africain

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
63/1/61 M.P.
NWOT 2243

Le Cap
5-3-54

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE SUPPLÉANT
à l'Union Sud-Africaine de la Note du 15 janvier 1954 de Monsieur
MacDermot dont la teneur suit:

(Voir Note 1)

Votre honnorable note du 15 janvier 1954